

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DE SANTE ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

**NOTE N° 10 DU 09 novembre 2017 RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE
DES MALADES ATTEINTS DE RETINOBLASTOME**

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les Directeurs de la Santé et de la Population
de wilaya ; pour diffusion et suivi :

En communication à

- Messieurs les Directeurs Généraux des CHU
- Monsieur le Directeur Général de l'EHU d'Oran
- Mesdames et Messieurs les Directeurs des EH, EPH, EHS

Dans le cadre de la prise en charge des enfants présentant des signes de rétinoblastome, j'ai l'honneur de vous demander de porter à la connaissance de l'ensemble des Médecins Ophtalmologistes, Publics et Privés, de vos Wilayas respectives, que le traitement conservateur du Rétinoblastome est réalisé depuis le 29 juin 2016 au sein du Service d'Ophtalmologie du CHU Mustapha, Alger.

Il est important de rappeler que le Rétinoblastome est une tumeur hautement maligne de l'œil de l'enfant et du nourrisson de 0 à 6 ans. Les signes d'appel les plus fréquents de cette très grave maladie sont le strabisme et la leucocorie (ou pupille blanche).

La constatation de ces signes chez l'enfant impose un examen ophtalmologique complet avec réalisation du fond d'œil après dilatation pupillaire.

En cas de suspicion de Rétinoblastome, l'enfant, muni de tous les résultats des examens effectués, doit être immédiatement adressé aux Urgences du Service d'Ophtalmologie du CHU Mustapha à Alger pour une prise en charge adéquate.

A cet effet et pour épargner à ces jeunes innocents de regrettables complications qu'ils pourraient présenter, suite à un quelconque retard diagnostic, je vous demande de veiller continuellement à la stricte application de cette instruction.



Le Directeur Général

عن الوزير و يفوض منه
المدير العام للصحة
و إصلاح المستشفيات

الأستاذ محمد الحاج